

**Examen de maturité gymnasiale 2023**
OS Économie et Droit**Gestion d'entreprise****Donnée de l'examen****Nom :** _____ **Prénom :** _____**Durée : 120 minutes (2 heures)**Matériel autorisé : Calculatrice non programmable
Annexe : plan comptableGestion d'entreprise

		Durée estimée	Points attribués
Problème 1	Journalisation	70 minutes	67 points
Problème 2	Point mort	15 minutes	12 points
Problème 3	Répartition du bénéfice	20 minutes	16 points
Problème 4	Rendement des titres	15 minutes	17 points
TOTAL		120 minutes	112 points

Consigne :

- ▲ Pour les problèmes 1 (journalisation), utilisez le feuillet de réponses ci-joint. Pour les autres problèmes, utilisez les feuillets officiels d'examen.
- ▲ Les exercices sont indépendants les uns des autres.
- ▲ Les feuilles de brouillon que vous utiliserez sont à remettre à la fin de l'examen.
- ▲ La donnée doit également être rendue.
- ▲ Notez votre nom, votre prénom et votre numéro de candidat sur la donnée et **sur chaque feuillet de réponses**.
- ▲ Veillez à faire deux dossiers séparés pour l'économie et le droit.



Problème 1 : Journalisation

Quelques informations...

L'entreprise Pics est une raison individuelle. Elle commercialise toutes sortes d'appareils multimédia, du simple appareil photo aux caméras hyper sophistiquées. Elle dispose d'un magasin à Lausanne qu'elle loue en tant que local commercial. Son fondateur, Jean-Paul Aroïde, travaille dans l'entreprise.

L'entreprise propose également un service de location de matériel, qu'elle peut, au besoin, livrer.

Pics dispose également de 2 immeubles, le premier est situé à Genève, l'autre à Zürich. Elle possède également quelques titres cotés en bourse.

N'utiliser que les comptes du plan comptable annexé à la donnée (à noter que tous ne seront peut-être pas nécessaires).

Informations complémentaires :

- Capital propre : CHF 300'000.-
- Immeuble de Genève, valeur comptable CHF 9'000'000, dette hypothécaire CHF 6'000'000, taux 1.2%, échéances le 25.05 et le 25.11
- Immeuble de Zürich, valeur comptable CHF 14'000'000, dette hypothécaire CHF 10'000'000, taux 3%, échéances le 30.09
- 200 actions UBS, VN CHF 1.-, achetées le 13 mars 2020 à CHF 8.05
- 50 obligations de la Confédération, VN CHF 10'000.-, taux 1.055%, échéance le 30.05
- 100 actions Tesla, VN 1.-, achetées au cours de CHF 45
- Toutes les marchandises sont soumises au taux de 7.7%.

Journalisation d'opérations diverses durant l'année 2022 (journal en annexe)

1. Extourne de l'écriture transitoire concernant le stock de mazout des immeubles. Il en restait pour une valeur de CHF 15'000.-
2. L'entreprise achète à crédit 5 appareils photos Nikon Z9 au prix de CHF 5'385.- pièce (TVA comprise).
3. Paiement des primes annuelles de l'assurance accident, CHF 1'275.- par virement bancaire.
4. Pics SA envoie une offre à M. Toric, un client potentiel, pour un Panasonic Lumix DMC-TZ100, prix d'achat CHF 498.- (TVA comprise), 5% en cas de paiement cash au magasin.
5. L'entreprise constate qu'un appareil Nikon Z9 (voire **écriture 2**) a un défaut et le renvoie à son fournisseur.

6. Pics SA donne une avance de CHF 500.- cash à son vendeur.
7. L'entreprise désire moderniser son système informatique, elle investit donc CHF 15'000.- (TVA non comprise) dans du nouveau matériel qu'elle finance de la manière suivante :
 - i. Reprise de son ancien matériel CHF 2'000.- (TVA non comprise) (**valeur comptable CHF 1'500.-**)
 - ii. Paiement par poste CHF 10'000.-
 - iii. Le solde sera payé ultérieurement
8. L'entreprise enregistre les ventes du mois de février :
 - i. Au comptant CHF 37'156.50 (TVA comprise)
 - ii. Par virement bancaire CHF 123'000.- (TVA non comprise)
9. Enregistrez le salaire du mois (part employé) de mars du vendeur du magasin de Lausanne ainsi que le virement bancaire de celui-ci selon le décompte suivant :

Désignation	Quantité	Taux	Montant
Salaire de base			6'300.00
Allocations pour enfants			325.00
Salaire brut			6'625.00
Avance de salaire			-500.00
Cotisation AVS/AI/APG	6'300.00	5.3 %	-333.90
Cotisation AC	6'300.00	1.10 %	-69.30
Cotisation AANP	6'300.00	1.0230 %	-64.45
Cotisation LPP			-280.00
Déduction totale			-1'247.65
Salaire net			5'377.35
Versement			5'377.35

10. Enregistrez la part patronale du salaire du vendeur en sachant les montants AVS/AI/APG, AC et LPP sont paritaires. Les frais de gestion de la caisse de compensation se montent à CHF 127.-, l'assurance AAP se monte à 0.98% et les cotisations à la caisse ALFA à 2.8% du salaire de base.
11. L'entreprise vend ses 200 actions UBS, le 06.03.2023 pour un prix total de CHF 3'998.-.
12. Enregistrez le salaire du propriétaire, CHF 8'000.- ainsi qu'un retrait bancaire d'un montant équivalent.
13. L'entreprise paye par virement postal les appareils de l'écriture **N°2** (tenir compte de l'écriture **N°5**) pour un montant de CHF 20'463. Le solde constitue un rabais accordé.
14. Effectuez l'écriture correspondant aux obligations de la confédération au 30.05.
15. Enregistrez l'intérêt sur le capital investi par le propriétaire, au taux de 2%.

16. Achat au comptant de fournitures de bureau pour CHF 355.- (TVA non comprise).
17. L'entreprise paye une facture déjà comptabilisée concernant une campagne de publicité allant de du 1 octobre 2022 au 30 mars 2023. La banque débite le compte de CHF 2'584.80 (TVA comprise).
18. Paiement bancaire des intérêts de l'immeuble de Genève, le 25.05. L'amortissement de la dette pour la même période se monte à CHF 50'000.-
19. L'entreprise reçoit un acte de défaut de biens concernant un client qui devait CHF 3'715.65. Enregistrez la perte et utilisez la provision créée à cet effet.
20. Amortissement indirect constant de l'immeuble de Zürich au taux de 7%.

Opérations de clôture

21. Enregistrez les intérêts courus sur l'immeuble de Zürich.
22. Enregistrez l'écriture transitoire concernant la campagne publicitaire, écriture **N°17**.
23. Les obligations de la confédération sont évaluées au cours de 101 et les actions Tesla au cours de CHF 123.-. Passez l'écriture appropriée en sachant que l'état du compte titre au 31.12 est le suivant.

Titres	
525'600	4'298

24. Enregistrez la variation de stock selon les informations suivantes :
Stock initial : CHF 168'000.-
Stock final : CHF 189'000.-
25. L'entreprise doit augmenter son ducroire de CHF 2'900.-
26. L'entreprise fait un bénéfice de CHF 185'000.-
27. Enregistrez une augmentation de fortune de CHF 45'000.-

Problème 2 : Point mort

Le couple A. et B. Lamartine gère une entreprise qui vend des poulets rôtis depuis un véhicule avec grill intégré. Voici quelques informations concernant l'entreprise :

- Coût variable par poulet (emballage compris) : CHF 7.-
- Prix de vente unitaire : CHF 21.-
- Coûts fixes : 500.- par jour. Cela comprend notamment les salaires, l'amortissement du véhicule ainsi que d'autres frais.
- L'entreprise est active du jeudi au samedi (3 jours)

Veillez répondre aux questions suivantes :

1. Etablissez le compte de résultat simplifié au point mort et indiquez combien de poulet le couple doit vendre au minimum par jour pour atteindre le point mort.
2. L'entreprise vend en moyenne 50 poulets par jour. Etablissez le compte de résultat journalier simplifié avec ce nombre de poulets moyens.
3. A. Lamartine pense qu'en faisant une campagne de publicité unique, d'un montant de CHF 18'000.-, ils pourraient augmenter le nombre de poulets moyens vendus de 20%. Déterminez combien de semaines il faudra pour que la campagne de publicité de A. Lamartine soit amortie.

Problème 3 : Répartition du bénéfice

La société Business SA dispose d'un capital-actions de CHF 800'000.-, libéré à 80%. Sa réserve générale (= réserve légale issue du bénéfice) se monte à CHF 77'000.-. Le bénéfice à répartir de 2022 se monte à CHF 85'000.- et le bénéfice reporté de 2021 à CHF 3'549.-.

Voici les indications pour la répartition du bénéfice

- Première attribution selon les dispositions du CO (voir l'art 671 CO ci-dessous)
- À partir de ce premier solde, une deuxième attribution de 10% aux administrateurs ; 20% au fonds COVID et 15% aux fonds pour les litiges
- À partir de ce deuxième solde et en y ajoutant le bénéfice reporté, une troisième attribution, en tant que superdividende (arrondi au ½ %).

Veillez établir le tableau de répartition du bénéfice en détaillant tous vos calculs.

Extrait du CO :

Art. 671³⁶³

C. Réserves
I. Réserves
légales
1. Réserve
générale

¹ 5 % du bénéfice de l'exercice sont affectés à la réserve générale jusqu'à ce que celle-ci atteigne 20 % du capital-actions libéré.

² Sont aussi affectés à cette réserve, même lorsqu'elle a atteint la limite légale:

1. après paiement des frais d'émission, le produit de l'émission des actions qui dépasse la valeur nominale en tant qu'il n'est pas affecté à des amortissements ou à des buts de prévoyance;
2. le solde des versements opérés sur des actions annulées, diminué de la perte qui aurait été subie sur les actions émises en leur lieu et place;
3. 10 % des montants qui sont répartis comme part de bénéfice après le paiement d'un dividende de 5 %.

³ Tant que la réserve générale ne dépasse pas la moitié du capital-actions, elle ne peut être employée qu'à couvrir des pertes ou à pren-

Problème 4 : Taux de rendement

Vous avez acquis le 13 mars 2020:

- 10 obligations « vertes » du canton de Genève (2019-2039), au pair, valeur nominale CHF 10'000, taux d'intérêt 0.3%, échéance le 30.03, frais d'achat CHF 147.-
- 200 actions UBS au cours de CHF 8.05, frais d'achat CHF 123.-

Vous revendez le tout le 06.03.2023 aux conditions suivantes :

- cours des obligations « vertes », 99, frais de vente CHF 138.-
- cours des actions UBS, 20.74, frais de vente 150.-

Les dividendes nets totaux pour les actions UBS se sont montés à CHF 195.- pour toute la période.

Calculez le taux de rendement annuel moyen (en %, arrondi à 2 décimales) de cet investissement.